



Situation au mois de mars 2012

## NOTE D'INFORMATION SUR LES DEMANDES DE PASSEPORT

**Pour toute demande de passeport, vous devez impérativement vous présenter en personne.**

### Pièces à fournir dans tous les cas :

- **Formulaire de demande** dûment complété (voir plus bas)
- Original et 1 photocopie du **document de voyage actuel** (en cas de perte ou vol : déclaration faite au commissariat de police)
- **2 photos d'identité** aux normes biométriques de 35x45 mm (veuillez **ne pas** les découper vous-même) ; photos réalisées en cabine de type Photomaton acceptées (cf. [tableau d'exemples de la note d'information sur les photos d'identité](#))
- **Acte de naissance** (si né(e) en Allemagne : acte de naissance allemand ; dans les autres cas : acte du bureau central de l'état civil à Berlin (*Standesamt I*) ou acte de naissance étranger ; si né(e) en France : copie intégrale de l'acte de naissance)
- Si vous êtes marié(e) : **acte de mariage** allemand ou étranger, justificatif du **nom de famille porté après le mariage** (cf. [note d'information sur la législation relative au nom patronymique](#))
- **Attestation allemande de changement de résidence** (*Abmeldebestätigung*) (si votre passeport actuel mentionne une adresse en Allemagne ou si vous avez été à nouveau officiellement domicilié en Allemagne depuis votre dernière demande de passeport) ;  
Si vous n'avez **pas encore signalé votre changement de résidence** aux autorités allemandes, l'ambassade se charge de solliciter l'accord nécessaire du service central des passeports en Allemagne contre paiement d'un supplément (voir tableau en bas de la page suivante)
- **Justificatif de domicile** : facture d'électricité, de gaz ou de téléphone ou quittance de loyer ou avis d'imposition ou document équivalent
- **Justificatif d'obtention de la nationalité allemande si vous n'êtes pas allemand(e) de naissance** (certificat de nationalité, acte de naturalisation, certificat d'obtention de la nationalité allemande sur déclaration)

### Pièces supplémentaires à fournir par les demandeurs âgés de moins de 18 ans :

- Le demandeur mineur doit **se présenter** en personne accompagné de ses représentants légaux qui devront présenter l'original et 1 photocopie de leur passeport ou carte d'identité (en cas **d'empêchement de l'un des parents**, présentation de son passeport/de sa carte d'identité et d'une déclaration de consentement signée)
- Si les parents sont mariés : **acte de mariage** et **justificatif du nom de famille porté** dans le cadre du mariage
- Si les parents ne sont pas mariés : **reconnaissance de paternité** du père allemand
- **!!! Important** : pour une première délivrance de document de voyage pour un enfant né en France, une **déclaration relative au nom de famille** peut être exigée (cf. [note d'information sur la législation relative au nom patronymique](#))!!!
- Si l'un des parents exerce seul l'autorité parentale : copie de la **décision de justice relative à l'autorité parentale** ou de **l'acte de décès** du parent décédé

**Les actes de naissance et de mariage délivrés par des pays non-membres de l'Union européenne** devront, dans certains cas, être traduits par un traducteur assermenté et légalisés par une mission diplomatique et consulaire allemande dans le pays de délivrance.

Dans certains cas, la présentation de documents supplémentaires pourra être exigée.

### **Informations complémentaires :**

#### **PASSEPORT (biométrique, délai de traitement : 4 à 6 semaines)**

La durée de validité des passeports est de 10 ans pour les personnes âgées d'au moins 24 ans, et de 6 ans pour les personnes âgées de moins de 24 ans. Il est également possible de demander un passeport de 48 pages (le passeport classique en compte 32).

#### **PASSEPORT EXPRESS (délai de traitement : 2 semaines)**

Comme pour un passeport classique, le demandeur doit prendre rendez-vous et se présenter en personne ; passeport délivré contre paiement d'un supplément (voir ci-dessous) ; les demandes adressées par voie postale ne seront pas traitées.

#### **PASSEPORT PROVISOIRE (délai de traitement : 1 à 2 jours) - non valable pour entrer sans visa aux États-Unis**

**Comme un passeport biométrique** ; délivré uniquement pour un motif réel et sérieux dûment justifié et sous réserve du dépôt simultané d'une demande de passeport classique. Pour les demandeurs domiciliés **en dehors** de la circonscription de l'ambassade d'Allemagne à Paris, la délivrance est soumise à l'accord du service des passeports compétent.

#### **PASSEPORT POUR MINEUR (délai de traitement : 1 à 2 jours) – non valable pour entrer sans visa aux États-Unis**

Peut être délivré en substitut du passeport classique ; durée de validité : 6 ans à compter de la date de délivrance. Une prorogation de la durée de validité est possible jusqu'aux 12 ans révolus de l'enfant, à condition de la solliciter avant l'expiration du passeport.

#### **TITRE DE VOYAGE TENANT LIEU DE PASSEPORT valable pour le voyage d'entrée en Allemagne**

Délivré lorsque le demandeur nécessite un document de voyage pour rentrer en Allemagne suite à la perte ou au vol de son passeport, sur présentation de la déclaration effectuée au commissariat de police et de 2 photos d'identité. Délivrance soumise à la vérification de l'identité du demandeur, nécessitant, le cas échéant, l'intervention du service central des passeports en Allemagne.

#### **CHANGEMENT D'ADRESSE SUR LE PASSEPORT (ne vaut pas immatriculation consulaire !) - gratuit - sur rendez-vous ou par correspondance**

Pièces à fournir : formulaire de demande dûment rempli, passeport en court de validité, justificatif de domicile. Si le passeport mentionne une adresse en Allemagne, présentation d'une attestation allemande de changement de résidence (*Abmeldebestätigung*). Pour un envoi à domicile du passeport modifié, joindre un chèque de 7 euros.

#### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PASSEPORT AUPRÈS D'UN CONSUL HONORAIRE**

Si le consulat est trop éloigné de votre domicile et que vous ne pouvez vous y rendre, il vous est possible de demander un passeport provisoire auprès de nos **consuls honoraires** (durée de validité d'un an, non valable pour entrer sans visa aux États-Unis). Pour trouver le consul honoraire compétent pour votre département, cliquez [ici](#). Le délai de traitement est d'environ deux semaines.

Les consuls honoraires en Guadeloupe, à Monaco, Nantes, Nouméa, Papeete, Rennes et la Réunion sont équipés de lecteurs d'empreintes digitales. Ils sont donc en mesure de traiter également les demandes de passeports biométriques. Le délai de traitement est dans ce cas allongé d'au moins une semaine et des droits supplémentaires devront être acquittés (**veuillez consulter la [note d'information](#) à ce sujet**).

<b>DROITS À ACQUITTER</b>	<b>Domicile dans la circonscription de l'ambassade et changement de résidence effectué en Allemagne</b>	<b>Domicile en dehors de la circonscription de l'ambassade ou domicile encore enregistré en Allemagne</b>
Passeport	≤ 24 ans 58,50 € / > 24 ans 80 €	≤ 24 ans 96 € / > 24 ans 139 €
Passeport 48 pages	≤ 24 ans 80,50 € / > 24 ans 102 €	≤ 24 ans 118 € / > 24 ans 161 €
Passeport provisoire	39,00 €	65,00 €
Passeport pour mineur	26 €/ prorogation 18 €	39 €/ prorogation 24 €

Supplément pour passeport express	32 €
Titre de voyage tenant lieu de passeport	21 € (si intervention des autorités allemandes nécessaire : débours forfaitaires de 5 €)
Changement d'adresse	Gratuit, mais facturation de frais de port si envoi à domicile
<b>Paiement par carte bancaire (VISA, Mastercard ou American Express uniquement) ou en espèces</b> <b>Attention : le paiement par carte bancaire n'est PAS possible auprès des consuls honoraires, mais les chèques sont acceptés</b>	
<b>Frais d'envoi à domicile</b> (par lettre recommandée) : France métropolitaine : 7 € - DOM/TOM : 10,50 €	